

AVIS AU PUBLIC COMMUNE DE BARGUELONNE-EN-QUERCY

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME De Saint-Pantaléon

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du maire le 16 mars 2017, une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Pantaléon a été prescrite.

Le projet de modification simplifiée porte sur :

- l'autorisation de quelques constructions implantées en zone A et N ne bénéficiant pas des possibilités offertes par la loi de pouvoir changer de destination certains bâtiments.
- la simplification ou clarification et/ou d'intégrer les nouvelles dispositions législatives au règlement écrit.

Le dossier de modification simplifiée du PLU est consultable

- sous format papier, à la mairie annexes de Saint-Pantaléon et au siège du conseil communautaire aux jours et horaires d'ouverture

- par voie dématérialisée, sur le site : <https://www.ccquercyblanc.fr/>

Les observations, remarques et suggestions du public pourront être transmises par un registre disponible au sein de la mairie et du siège communautaire ou par mail à l'adresse suivante : enquetepublique@ccquercyblanc.fr

durant un mois du **lundi 29 avril 2019 inclus au mercredi 29 mai 2019 inclus**, aux heures d'ouverture au public :

- à la mairie annexes de Saint-Pantaléon : le mercredi de 10h00 à 12h00

- au siège du conseil communautaire : du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h15

Le Président de la CC Quercy-Blanc
Jean-Claude BESSOU